

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20070253

Aménagement d'un espace d'activité rue Lagrange. Demandes de subvention. Autorisation.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20050046, vous avez autorisé l'aménagement d'un espace d'activité rue Lagrange.

Ce nouvel équipement de proximité à caractère social, sportif et culturel permettra de créer un centre de loisir sans hébergement et bénéficiera majoritairement à un public issu des quartiers prioritaires Chartrons-Nord et Grand-Parc tout en permettant une certaine mixité sociale entre les adhérents.

Par délibération en date du 29 janvier 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Aquitaine, dossier dont l'instruction est en cours.

Compte tenu de ses caractéristiques, cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à 1.643.622,20 €HT (travaux, honoraires et maîtrise d'œuvre compris) est susceptible de bénéficier également du soutien du Conseil Général de la Gironde dans le cadre du contrat opérationnel 2007, selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional d'Aquitaine	250.000,00 €
Conseil Général de la Gironde	87.500,00 €
Ville de Bordeaux	1.365.964,74 €

TOTAL HT	1.643.622,20 €

Dans l'éventualité où l'un de ces cofinancements serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'octroi du cofinancement du Conseil Général de la Gironde,
- Signer tout document afférent à ce cofinancement
- Procéder à son encaissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070254

Vie associative. Aire d'accueil des gens du voyage. Sollicitation d'aides publiques. Convention. Autorisation.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, « La Jallère », est inscrit dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi 2000/614 du 5 juillet 2000, relatives à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ainsi qu'à ses décrets d'application.

Cette structure, d'une capacité d'accueil de 32 places réparties en 16 emplacements familiaux, ouvrira ses portes aux usagers le 1^{er} juillet 2007.

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, la Ville de Bordeaux peut solliciter les aides financières de l'Etat et du Conseil Général de la Gironde – au titre du fonctionnement de l'Aire d'Accueil.

La participation de l'Etat est calculée par référence au montant forfaitaire par place en vigueur au 1^{er} janvier de l'année couverte par la convention.

La participation du Conseil Général au titre du contrat opérationnel 2007, quant à elle, correspond à 25 % au maximum des dépenses totales de gestion de l'aire d'accueil.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les aides publiques précédemment décrites
- à conclure et à signer les conventions de partenariat correspondantes
- procéder aux encaissements

MME PARCELIER. -

La 253 concerne l'aménagement d'un espace rue Lagrange. Il s'agit de solliciter une subvention du Conseil Général comme nous l'avions fait il y a quelques mois auprès du Conseil Régional.

La 254. Pour l'aire d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du fonctionnement nous pouvons solliciter une aide financière de l'Etat et du Conseil Général.

C'est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ.

Monsieur le Maire, si je peux m'exprimer à raison d'une ou deux minutes par Conseil, je le ferai sur la 254.

M. LE MAIRE. -

Madame, vous avez 5 minutes sur la 254. Comme tout le monde.

MME DIEZ. -

En général c'est plus court.

Au 1^{er} juillet 2007 l'aire d'accueil des gens du voyage « La Jallère », située à Bordeaux-Nord ouvrira ses portes.

Je fais confiance aux habitants du quartier de Bacalan pour s'adapter à ce nouvel élément de leur confort de vie. Seront-ils une nouvelle fois les seuls sur Bordeaux à expérimenter ce nouvel aspect de la politique sociale de la Ville ?

Je vous rappelle que le quota de places disponibles sur l'agglomération ne sera pas pour autant suffisant et qu'une deuxième aire était prévue dans le schéma départemental.

Au 1^{er} juillet 2007 nous ne serons donc toujours pas en conformité avec la loi Besson.

La carence de ce deuxième équipement serait ressentie par les habitants du quartier de Bacalan comme une discrimination injuste, eux qui accueillent déjà les gitans sédentarisés, les logements Emmaüs, les banques alimentaires, les Restos du Cœur, le centre médical Médecins du Monde, etc...

De plus, j'aimerais que vous répondiez à la question suivante : puisque pour le moment nous allons avoir une seule aire d'accueil des gens du voyage, est-ce que le préfet pourra réellement intervenir dans notre quartier pour faire évacuer les autres campements sauvages - je peux vous en citer deux actuellement – ou alors faudra-t-il attendre qu'il y ait deux aires d'accueil des gens du voyage sur la Ville de Bordeaux pour que nous puissions réellement faire intervenir les forces de l'ordre à ce moment-là ?

Pour conclure, j'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous montriez qu'il n'y a pas que les cantons de gauche qui ont le monopole du cœur.

M. LE MAIRE. -

J'en doutais en vous écoutant.

Je vais vous faire une proposition. Je souhaiterais que nous constituions une petite commission mixte : autant d'élus de l'opposition que d'élus de la majorité pour trouver une nouvelle aire de stationnement des gens du voyage dans Bordeaux.

Je vous propose 4 sièges pour vos groupes et 4 sièges pour la majorité, et nous allons nous mettre au travail pour chercher ensemble une deuxième aire de stationnement des gens du voyage. Je suis ouvert à toutes vos propositions.

Je vais donc demander à Monsieur le Premier Adjoint de bien vouloir prendre l'initiative de réunir ce groupe de travail pour que nous cherchions ensemble ce que nous pouvons faire.

Je souhaiterais que M. JAULT ou vous-même y figuriez... voilà, c'est très bien... et puis d'autres que vous désignerez, et on va voir comment on peut faire. Ce sera très intéressant.

M. JAULT.

M. JAULT

Je vais vous répondre puisque vous m'interpellez.

Moi je veux bien que les 8 Conseillers Généraux de la Ville de Bordeaux se réunissent. Et je voudrais, puisqu'on parle toujours de parité, que quand un canton de gauche présente une aire de stationnement des gens du voyage, il y ait en même temps une aire qui s'établisse sur un canton de droite.

M. LE MAIRE. -

C'est très exactement ce que je vous propose, M. JAULT...

M. JAULT. -

D'accord.

M. LE MAIRE. -

Je ne parle pas des Conseillers Généraux. Faisons une commission mixte...

M. JAULT. -

Non, non... Je ne parle pas d'une commission, je parle des territoires.

M. LE MAIRE. -

Je propose une commission mixte : majorité / opposition paritaire, 4 et 4, et nous verrons comment nous mettre d'accord.

J'imagine que les représentants de vos groupes défendront les intérêts de ce que vous appelez les cantons de gauche.

Mais enfin il faut sortir de ce double langage permanent ou chaque fois que nous proposons une aire où qu'elle soit tout le monde s'insurge contre cette proposition.

Si nous avons fait celle-ci c'est parce que je l'ai assumée personnellement contre tout le monde, et même contre mes propres services.

Voilà. On va essayer de procéder comme ça.

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, simplement je voudrais savoir ce qu'est un canton de gauche, parce qu'il y en a qui évoluent.

(Rires – Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Ça c'est un autre problème... Tout est en devenir !

Merci à M. MARTIN d'avoir mis un peu de piment dans une séance qui finissait par s'assoupir !

Sur les 253 et 254 il n'y a pas de votes contre ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE